

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007
Publication : 21/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2008/I-54/08
Séance du 14 DEC. 2007

MOYENS DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION GENERALE (services fonctionnels hors ressources humaines et bâtiments départementaux)

BUDGET PRIMITIF 2008

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission de l'Administration Générale du 22 novembre 2007,

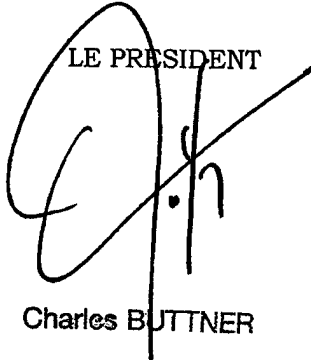
APRES EN AVOIR DELIBERE

⇒ vote l'inscription des crédits affectés aux dépenses suivantes :

	AP	CP		TOTAL CP 2008
		I	F	
Moyens Généraux	4 017 000 €	4 067 000 €	7 700 000 €	11 767 000 €
Patrimoine et Droit des Sols	4 730 500 €	2 313 100 €	2 875 369 €	5 188 469 €
Systèmes d'Information	3 927 100 €	5 495 000 €	4 478 100 €	9 973 100 €
Affaires Juridiques			229 715 €	229 715 €
Documentation			145 700 €	145 700 €
Moyens de l'Assemblée			2 229 325 €	2 229 325 €
Projets transversaux			473 943 €	473 943 €
Communication Externe	100 000 €	100 000 €	1 440 000 €	1 540 000 €
TOTAUX :	12 774 600 €	11 975 100 €	19 572 152 €	31 547 252 €
Livre foncier	2 601 203 €	2 906 907 €	338 949 €	3 245 856 €

- ⇒ autorise le Président à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants, ainsi que les décisions ultérieures s'y rapportant.
- ⇒ vote et autorise le versement d'une subvention à l'Institut du Droit Local de 44 000 € (chapitre 65, nature 6574, enveloppe 748).
- ⇒ vote et autorise le versement des contributions à l'Etablissement Public pour l'Exploitation du Livre Foncier Informatisé pour l'informatisation du Livre Foncier, soit 338 949 € au titre du fonctionnement (chapitre 65, nature 6558, enveloppe 3285) et 2 899 807 € au titre de l'investissement (chapitre 204, nature 20418, enveloppe 41320), conformément aux modalités figurant au rapport.
- ⇒ vote et autorise le versement d'une subvention d'investissement de 7 100 euros à l'Etablissement Public pour l'Exploitation du Livre Foncier Informatisé pour l'exploitation du Livre Foncier informatisé (chapitre 204, nature 20418), conformément aux modalités figurant au rapport.
- ⇒ autorise le Président à engager les actions nécessaires et les dépenses correspondantes, dans le cadre de l'exécution du budget de la communication institutionnelle du Département et du budget relatif aux Moyens de l'Assemblée.
- ⇒ autorise le Président à signer les conventions se rapportant à ces actions, et notamment, celle relative au versement de la subvention de fonctionnement en faveur de l'ASECOHR, ainsi que l'avenant à la convention pour le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Institut du Droit Local.
- ⇒ désigne M. Eric STRAUMANN pour représenter notre Collectivité au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public pour l'Exploitation du Livre Foncier Informatisé.
- ⇒ donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi des dossiers figurant dans le rapport et notamment pour approuver la ou les convention(s) à intervenir avec l'Etablissement Public pour l'Exploitation du Livre Foncier Informatisé.

LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions